

**ANNEXE 3 - Session 2024 - Candidats de Terminale Baccalauréats général et technologique**

ELEVE REDOUBLANT LA CLASSE DE TERMINALE

ETABLISSEMENT :

NOM : PRENOMS :

BCG ou SERIE BTN avec spécialités :

**Merci d’indiquer, pour chacune des épreuves suivantes, si vous souhaitez conserver votre note (dans la limite de la règlementation) ou repasser l’épreuve :**

**1/ Epreuves anticipées de français (épreuves de première) : conservation possible, quelle que soit la note, si les épreuves ont été passées en 2022 ou en 2023\*** :

Français écrit je conserve ma note 🗆 je repasse l’épreuve 🗆

Français oral je conserve ma note 🗆 je repasse l’épreuve 🗆

*\*Pour les candidats triplant leur terminale et ayant passé les épreuves de français en 2021 : conservation possible uniquement pour les notes égales ou supérieures à 10.*

**2/ Epreuves terminales : conservation (bénéfice) de la note de 1er groupe possible si égale ou supérieure à 10, attention en cas de conservation d’une de ces notes, je ne pourrai pas obtenir de mention :**

Philosophie je conserve ma note 🗆 je repasse l’épreuve 🗆

Grand oral je conserve ma note 🗆 je repasse l’épreuve 🗆

Spécialité 1 (précisez la spé) : je conserve ma note 🗆 je repasse l’épreuve 🗆

Spécialité 2 (précisez la spé) : je conserve ma note 🗆 je repasse l’épreuve 🗆

**CONTROLE CONTINU** : Les élèves redoublant la classe de terminale conservent automatiquement les notes de contrôle continu de leur **année de 1ère** précédant l’échec à l’examen (y compris la spécialité non poursuivie). Mais ils **ne peuvent pas** conserver les notes de contrôle continu de leur **précédente année de terminale. Toutes ces épreuves (y compris l’EPS) sont donc à nouveau notées en classe de terminale actuelle.**

Fait à le

Signature du candidat : Signature du responsable légal :